

République française

Département du Lot

COMMUNE DE MEYRONNE

Séance du 23 février 2023 à 20 h 30

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 10/02/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BALADRE</i>
Présents : 8	
Votants: 10	Présents : Jean-Luc BALADRE, Annie CAVIER, Maxime DELCAYRE, Pascal LEFEVRE, Alain LONGE, Martine PERIE, Nathalie FAVRESSE, Isabelle TOULZAC
Pour: 10	
Contre: 0	Représentés: Fabien PAGES par Nathalie FAVRESSE, Didier TAMAGNAUD par Alain LONGE
Abstentions: 0	Excusés: Absents: Daniel BARRES
	Secrétaire de séance: Nathalie FAVRESSE

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION DU SECOURS POPULAIRE - DE_004_2023

Mr le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention du Secours Populaire.

Le Secours Populaire Français apporte tout au long de l'année des soutiens aux familles en difficultés. il a cinq antennes : Cahors, Figeac, Souillac, Saint-Céré et Gourdon. il est constitué de 6 locaux, 215 bénévoles, 5 salariés et 7 véhicules utilitaires.

Le versement des collectivités locales est un énorme soutien pour leurs actions qui sont souvent des aides alimentaire, d'écoute et d'accompagnement et pour les vacances des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des présents et représentés :

- **D'accepter** de verser une subvention de 50€

Le Maire
Jean-Luc BALADRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 03/03/2023
et publié ou notifié
le 03/03/2023